

Conseil Départemental
Bouches-du-Rhône
Lundi 3 novembre 2020→ www.cgt-cd13.org**CHSCT du 4 novembre 2020 :****nouvelle étape d'adaptation aux orientations gouvernementales !****ON SE PROTÈGE!**

Le CHSCT se tiendra en visio-conférence le 4 novembre en présence de la Direction générale des services, de la DRH de différentes directions et des organisations syndicales.

Les questions du télétravail, du statut des agents et des modes de garde, de la vulnérabilité de certains, de la mise en œuvre des protocoles en cas de Covid avéré ou de cas contact, du besoin de renfort en effectif dans des services fragilisés, enfin et surtout des conditions de poursuite des activités auprès des publics vulnérables, seront au centre de nos interventions.

Alors que la semaine dernière encore de nombreuses agents se voyaient refuser l'accès au télétravail – malgré des missions clairement "télétravaillables" – aujourd'hui, le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 portant sur les mesures inhérentes à l'état d'urgence sanitaire nationale place cet outil au centre de la stratégie de lutte contre la pandémie. Si le gouvernement martelle « la continuité des services publics » force est pourtant de constater le peu de moyens qui sont en réalité apportés aux 3 versants de la fonction publique pour y parvenir...

La principale nouveauté du dispositif précisée dans le décret mis en œuvre concerne le télétravail avec le passage de 3 à 5 jours dans tous les services et toutes les tâches qui seraient qualifiées de "télétravaillables".

Concernant les autorisations spéciales d'absence elles continuent à concerner les personnels vulnérables pour les 11 pathologies énoncées au décret du 5 mai 2020, les agents devant assurer la garde de leurs enfants de moins de 16 ans en cas de fermeture de crèche d'école ou du collège ou si l'enfant est

identifié comme cas contact à risque, et les personnel identifiés comme cas contact. **Dans ces conditions il apparaît difficile de tout concilier.**

Nous ne manquerons pas d'évoquer la situation des MDS bien sûr mais aussi

► **des Maisons du bel-âge** au regard du maintien de leur ouverture à un public qui ne peut plus se déplacer ou très partiellement

► **du service de l'APA** au sein duquel les professionnels demeurent toujours dans les mêmes interrogations et démunis face aux personnes âgées vulnérables

► **des personnels des collègues** qui doivent depuis la rentrée assurer dans des conditions déplorables et non accompagnées par le gouvernement l'accueil de centaines de milliers de jeunes dans le cadre de protocole changeant, complexes et parfois impossibles à appliquer.

► **Enfin, nous redemanderons un plan très précis** d'attribution des 1 000 nouveaux ordinateurs portables et des téléphones afin de discuter les priorités en cours dans notre collectivité.

Dans le cadre de la préparation de ce CHSCT nous vous invitons à prendre contact avec nous pour nous faire remonter toutes les situations qui pourraient être portées à la connaissance de ce CHSCT et de vos réflexions pour qu'ensemble nous puissions affronter cette nouvelle étape dans la plus grande cohérence et efficacité.

Notre syndicat est signataire d'un appel intersyndical qui dénonce les incohérences des décisions prises par le gouvernement et les conséquences de ces dernières sur les plus précaires d'entre nous.

La CGT vous informewww.cgt-cd13.org**La CGT toujours à votre disposition :**

Alain ZAMMIT : 06 65 00 32 94

Valérie MARQUE : 07 86 55 11 28

Jean Francois GAST : 06 86 47 33 99

François CANU : 06 70 51 82 87

Lydia FRENZEL : 06 66 94 29 83

Rejoignez-nous sur
facebook